

C O M M U N E D E
BIÈVRES

DÉLIBÉRATION N°2470 : DON À LA FONDATION ARC D'UN MONTANT DE 300 € SUITE À
L'ACHAT DE PHOTOGRAPHIES

Date de convocation : 12 décembre 2023

Date d'affichage :

Nombre de conseillers : 27

- en exercice : 27
- présents : 19
- absents représentés : 8
- absents non représentés : 0
- votants : 27

L'an deux mille vingt-trois, le mardi dix-neuf décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de BIÈVRES, se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-11 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités territoriales

Étaient présents :

Mme Anne PELLETIER – LE BARBIER, Mme Caroline BOUGOT, M. Hubert HACQUARD, Mme Céline MAISONNEUVE, M. Marc LABELLE, M. Benoist BERTHIER, Mme. Daniele BOUDY, M. Arnaud DESBOIS, Mme. Virginie BREC, M. Denis LENORMAND, M. Paul PARENT, M. Dan ATLAN, Mme Marianne FERRY, M. Frédéric ELLEBOODE, Mme Caroline NOGUES, M. François DEVERNAY, Mme. Florence CURVALE, M. Emmanuel MICHAUX, M. Emmanuel PAYRAUD

Absents représentés :

Mme. Christelle DE BEAUCORPS représentée par M. Hubert HACQUARD,
M. Amine PATEL représenté par M. Denis LENORMAND,
Mme. Chehrazade AINSEBA représentée par Mme Céline MAISONNEUVE,
Mme. Marie BRUCELLE représentée par M. Marc LABELLE,
M. Philippe BAUD représenté par M. Benoist BERTHIER,
Mme. Dorothée BRÉNÉOL représentée par Mme. Daniele BOUDY,
M. Marc SUSPIZE représenté par Mme. Caroline BOUGOT,
Mme. Sophie DUBOIS représentée par Mme. Virginie BREC.

Absent non représenté :

Aucun

Mme Céline MAISONNEUVE a été nommée Secrétaire de séance,

La séance a été déclarée ouverte à 21 heures 15.

**DÉLIBÉRATION N°2470 : DON À LA FONDATION ARC D'UN MONTANT DE 300 € SUITE À
L'ACHAT DE PHOTOGRAPHIES**

Le 16 décembre 2023 a eu lieu une vente aux enchères de photographies en compagnie de M. Denis BROGNIART et de la Fondation ARC, fondation pour la recherche sur le cancer. L'argent récolté lors de ces ventes était destiné à la Fondation ARC.

La Collectivité a souhaité aider cette dernière en achetant trois photographies lors de cet événement.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de verser un don d'un montant de 300 €.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la vente aux enchères des photographies du 16 décembre 2023,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Article 1 : DECIDE d'octroyer un don de 300 € à la Fondation ARC pour la recherche sur le cancer.

DÉLIBÉRATION VOTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait à Bièvres, le

22 DEC. 2023

Pour extrait conforme,

Anne PELLETIER-LE-BARBIER

Maire de Bièvres

A. Pelletier

